



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

LE TERME "CLIENT" : DÉSIGNE TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE AGISSANT EN TANT QUE PROFESSIONNEL OU PARTICULIER, ET CONTRACTANT AVEC Forma-TIC SAS

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente définissent les modalités de vente de prestations de formation et de bilan de compétences par Forma-TIC SAS.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations engagées par Forma-TIC SAS pour le compte d'un client que ce soit sous la forme de :

- bilans de compétences et formations interentreprises : prestations standards mises en œuvre pour plusieurs clients intéressés par le même programme ;
- bilans de compétences et formations intra-entreprises : prestations spécifiques réalisées pour une seule entreprise
- prestations individuelles : formation, bilan de compétences, accompagnement...

Toute prestation donnera lieu à l'établissement d'une convention écrite entre le stagiaire, l'entreprise et le centre de formation Forma-TIC SAS et le cas échéant l'organisme financeur ou, entre le stagiaire et Forma-TIC SAS.

Les bilans de compétences et les formations dispensées entrent dans le cadre de l'article L.6313-1 à 8 et D.6313-3 et suivants, L.6353-5 du code du travail.

Article 2 : Durée - Lieu

La durée de la formation et du bilan de compétences est celle fixée dans la convention conclue entre Forma-TIC SAS et le client, ou fixée dans le devis ou la fiche d'inscription acceptée. La formation et le bilan de compétences objet de la convention seront réalisés soit dans les lieux indiqués au contrat. Dans ce cas le règlement intérieur de ce lieu sera alors applicable et tenu à la disposition du client. Soit en distanciel, la visioconférence sera organisée via Google Meet ou la plateforme Digiforma. Une formule hybride peut être aussi proposée.

Article 3 : Accessibilité aux personnes handicapées

Forma-TIC SAS permet aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer.

L'accès concerne tout type de handicap (moteur, visuel, auditif, mental...).

Les conditions d'accès sont les mêmes que pour les personnes valides ou, à défaut, présentent une qualité d'usage équivalente. Notre organisme de formation Forma-TIC SAS est accessible aux PMR.

Article 4 : Modalités d'inscription

Le bulletin d'inscription ou devis doit être rempli, signé et retourné à Forma-TIC SAS par courrier ou par e-mail ou remis en main propre, à l'adresse indiquée sur le bulletin d'inscription.

La convention est établie par Forma-TIC SAS sauf en cas de CPF, après réception du bulletin d'inscription ou du devis, qui doit être obligatoirement signé par le client. Tous les éléments d'information relatifs aux prérequis, objectifs, moyens et méthodes pédagogiques, au contenu de la prestation, à la liste des formateurs avec la mention de leurs titres et qualité, aux horaires, aux modalités d'évaluation de la formation et au règlement intérieur applicable, ainsi que les tarifs applicables sont présentés dans la fiche programme mise en annexe de la convention, ou de la proposition commerciale et/ou du devis.

Article 5 : Report-annulation

Le démarrage effectif de l'action de formation ou du bilan de compétences peut être reporté pendant un délai de 3 mois ou annulé en cas d'un nombre insuffisant de participants. Forma-TIC SAS prévient par écrit le client du report ou de l'annulation au minimum 5 jours avant le démarrage du stage.

En cas de report par Forma-TIC SAS de la formation ou du bilan de compétences, les sommes perçues seront reportées sur l'autre session. Toute annulation d'inscription du fait du client doit être signalée par écrit à Forma-TIC SAS.

Article 6 : Délai de rétractation

Les clients personnes physiques ayant conclu directement ou à distance ou encore hors établissement une convention avec Forma-TIC SAS peuvent se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception dans le délai de 14 jours à compter de la signature de la convention ou de la validation de votre dossier.

Un formulaire type de rétractation est disponible sur le site internet de Forma-TIC SAS.

Article 7 : Dédommagement

En cas de renoncement de la totalité de la prestation par le client à l'exécution de la convention avant la date de démarrage de la prestation, le client s'engage à verser 30% de la somme convenue, à titre de dédommagement.

En cas d'annulation par le centre de formation, les versements déjà effectués seront intégralement restitués ou pourront être reportés sur un autre stage.

En cas d'interruption du stage en cours de prestation, le client ne payera que les sommes liées à la formation réellement dispensée au jour de l'interruption.

Article 8 : Prix - Paiement

Le prix de la prestation est fixé dans le bulletin d'inscription. Ce prix comprend la formation ou le bilan de compétences et le support pédagogique.

Les frais de repas, d'hébergement et de transport ne sont pas compris dans le prix de la formation. S'agissant des prestations, tous les prix sont nets de TVA. Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de sa prestation et de s'assurer de la

bonne fin de cette demande. Il appartient également au client de l'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription. Dans le cas d'une prise en charge partielle, l'entreprise s'acquittera de la différence et dans le cas de non prise en charge, l'entreprise s'acquittera du paiement total. Le paiement du solde du prix a lieu à réception de la facture par virement.

Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues pour toute somme non payée par le client à son échéance. Le taux de pénalité est de trois fois le taux d'intérêt légal. En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros est due, en application de l'article D441-5 du code de commerce.

Le paiement de la formation sera effectué par virement sur le compte de Forma-TIC SAS dans les trente jours à compter de la date d'émission de la facture.

Article 9 : Attestation - Règlement

Un exemplaire du règlement intérieur de l'organisme de formation sera remis aux stagiaires qui devront en prendre connaissance et s'y conformer (il est consultable sur le site internet de Forma-TIC SAS et mis à la disposition de tout participant sur demande).

A chaque séance, le stagiaire devra obligatoirement signer la feuille de présence (matin et après-midi). Pour les formations et bilans de compétences en tout ou partie réalisés à distance, un suivi des temps de connexion est réalisé pour chaque stagiaire et fait l'objet d'un état individuel donnant lieu à une attestation de Forma-TIC SAS indiquant la totalité des heures réalisées par stagiaire. Une attestation de présence sera adressée au client en fin de stage avec un exemplaire à remettre au stagiaire (ou directement au stagiaire pour les inscriptions à titre individuel).

Par ailleurs, une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation. Une synthèse pour les bilans de compétences retraçant ses compétences clés, ses intérêts professionnels et ses motivations sera transmise au stagiaire.

Article 10 : Données personnelles

L'organisme de formation est amené, pour traiter les demandes d'inscription et assurer son activité, à recueillir des informations et données personnelles qui font l'objet d'un traitement informatisé.

Les destinataires des données sont les services de Forma-TIC SAS et les intervenants qui animent ces prestations. Les parties s'engagent à respecter toutes dispositions en vigueur relatives à la protection des données et notamment la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 par laquelle le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification sur les informations qui le concernent. Toute personne peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

Si le client souhaite exercer ce droit et obtenir la communication des informations la concernant, elle peut s'adresser à Forma-TIC SAS.

Article 11 : Confidentialité

Forma-TIC SAS est garant de la confidentialité des données. Conformément aux articles 12, 13 et 14 du RGPD et sur la base des recommandations de la CNIL, les données personnelles du stagiaire restent confidentielles et ne sont traitées que dans le cadre du dossier administratif ou à des fins pédagogiques. En aucun cas, l'organisme de formation ne se sert des données dans un autre cadre que celui de la session prévue. Il est à noter que les données des stagiaires peuvent être auditées dans le cadre d'un contrôle qualité Qualiopi et que les dossiers des stagiaires peuvent être conservés uniquement à cette fin pendant 5 ans maximum.

Article 12 : Propriété intellectuelle

Forma-TIC SAS assume la responsabilité pédagogique de la prestation : le choix des méthodes, le contrôle des connaissances, la délivrance des attestations et des synthèses individuelles en fin de cycle.

Chaque partie s'engage à considérer toutes informations techniques, pédagogiques, didactiques, éducatives, documentaires, financières, commerciales et/ou juridiques qui lui seront remises par l'autre partie comme étant sa propriété industrielle et/ou intellectuelle.

Ces informations ne peuvent être transmises à des tiers sans l'autorisation écrite de leur auteur.

Article 13 : Archivage - Preuve

Forma-TIC SAS archivera les bons de commandes, factures, conventions... sur des supports fidèles et durables constituant des copies fidèles.

Ils seront considérés comme des éléments de preuve des transactions intervenues entre les parties.

Article 14 : Assurances

Chaque partie doit être en mesure de justifier qu'elle est couverte par un contrat d'assurance au titre de sa responsabilité civile et professionnelle, en cas de dommage occasionné lors de l'exécution de la prestation.

Chaque partie devra fournir à l'autre partie, si elle lui en fait la demande, l'attestation de ses assureurs, précisant le montant des garanties et le justificatif du paiement des primes.

Article 15 : Force majeure

Forma-TIC SAS suspendra ses obligations en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en gênerait ou en retarderait l'exécution.

Forma-TIC SAS avisera le client de la survenance d'un tel cas fortuit ou de force majeure dans les meilleurs délais à compter de la date de survenance de l'événement. Les parties se mettront d'accord sur les conséquences de cet événement quant aux obligations respectives de chacun.

Article 16 : Litiges

De manière générale, en cas de différend, le règlement amiable sera privilégié.

Faute d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents du lieu du siège social de Forma-TIC SAS.

Le cas échéant, dans l'hypothèse où le client agirait en tant que consommateur (non professionnel), conformément au code de la consommation, les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation de la convention pourront être soumis au médiateur de la consommation (www.mediateur-des-entreprises.fr) en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à ce professionnel.

Les parties au contrat restent cependant libres d'accepter ou de refuser ce recours.

La solution qui sera proposée par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat.

Le recours au médiateur de la consommation ne pourra cependant être envisagé :

- qu'après avoir tenté une résolution amiable du différend par une réclamation écrite adressée au client, - si la demande est manifestement infondée ou abusive, - lorsque le litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou un tribunal,
- lorsque le consommateur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du client, - lorsque le litige n'entre pas dans son champ de compétence.

